

## **Question orale de Monsieur Guillaume Deneumostier, Conseiller communal, concernant l'état des lieux des travaux de rénovation et sécurisation de la piscine communale Victor Boin**

**Guillaume Deneumostier** : Depuis le 1er juillet 2023, la piscine communale Victor Boin est fermée pour effectuer des travaux de rénovation et de sécurisation. La réouverture était prévue pour début 2026.

Où en est-on de l'état d'avancement des travaux ? Les délais seront-ils respectés ? Sinon pour quelles raisons ?

Le site de Bruxelles Pouvoirs Locaux indique un budget "de plus de 12 millions d'euros". Y a-t-il des dépassements ? Pourrions-nous avoir une estimation plus précise ?

Quelles solutions ont finalement été trouvées, pour que les 1500 enfants de la commune puissent continuer à suivre des cours de natation ? Lorsque nous vous avons interpellé à ce sujet, il avait été question que Watermael-Boitsfort mette à disposition 2 couloirs au Calypso pour répondre aux besoins de l'école Léonie Lafontaine, cela s'est-il concrétisé ? Des cours intensifs de natation ont-ils été organisés en classe verte comme cela avait été suggéré ? La commune aurait été en contact avec l'Adeps à ce propos.

Quelles solutions ont-été trouvées pour les 14 associations liées à la piscine communale ? Certaines d'entre-elles étaient très affectées car elles organisaient des stages en été.

Qu'en est-il du personnel, maîtres-nageurs, employés administratifs ou technique ? Ont-ils tous bien été réaffectés à d'autres fonctions ?

Dernière question : quel avenir pour les bains turcs ? Il y a eu des débats par le passé.

## **Question orale de Monsieur Mohamed El Ouariachi, Conseiller communal, concernant l'avancement des travaux de rénovation de la piscine Victor Boin à Saint-Gilles**

Madame La Présidente,

Monsieur le Bourgmestre,

Madame et Monsieur les échevins et conseillers.

La piscine Victor BOIN, située à Saint-Gilles, fait actuellement l'objet de travaux de rénovation dont la deuxième phase a débuté le 1er juillet 2023. Ces travaux, annoncés pour une durée de 30 mois, visent à restaurer le bassin, moderniser les installations et améliorer la performance énergétique du bâtiment.

Dans ce cadre, je souhaiterais obtenir des précisions sur les points suivants :

1. **Quel est l'état d'avancement actuel des travaux ?**
2. **La date de réouverture initialement prévue pour le premier trimestre 2026 est-elle toujours d'actualité ?**
3. **Des retards ont-ils été constatés dans l'exécution du chantier ? Si oui, quelles en sont les causes ?**

**M. le Bourgmestre et Madame Loes Salomez** : Le planning actualisé du chantier de rénovation de la piscine communale Victor Boin indique une fin des travaux pour le 28 mai 2026. En intégrant les jours de congé du secteur, les jours fériés et les intempéries, la projection actuelle porte cette échéance au 4 septembre 2026.

Ce délai découle des mises à jour successives du marché de travaux et des avenants approuvés par le Collège communal. Comme pour tout chantier de cette ampleur, il tient compte des adaptations techniques, des contraintes patrimoniales et des prolongations reconnues dans les décomptes.

Sur le plan budgétaire, plusieurs dépassements ont également fait l'objet de décisions du Collège communal. À ce jour, la situation financière du projet se présente comme suit :

- Budget initial : 10 097 576,02 €
- Quantités présumées (QP) déjà intégrées aux engagements additionnels : 495 008,41 €
- Révision moyenne projetée (5,12 %) : 541 920,62 €
- Décomptes approuvés : 335 631,70 €

Ce qui porte le total actuel à 11 470 136,75 €, soit une augmentation de 13,59 % par rapport au budget initial.

Certains équipements techniques, qui n'avaient pas été repris dans le cahier des charges initial pour des raisons budgétaires ou parce qu'ils n'étaient pas encore considérés en fin de vie, font actuellement l'objet d'une analyse approfondie. Nous craignons qu'ils ne puissent être remis en service avec les garanties de sécurité et de performance requises. Ces vérifications sont en cours et devraient permettre, dans les prochaines semaines, de confirmer l'échéance réelle de fin de chantier et d'évaluer d'éventuels ajustements budgétaires complémentaires.

Il faut rappeler la complexité particulière de ce projet. La piscine Victor Boin, construite en 1905 et profondément remaniée entre 1938 et 1940, constitue un exemple remarquable du patrimoine

Art déco bruxellois. Le bâtiment se distingue par ses mosaïques géométriques, ses garde-corps métalliques stylisés et l'harmonie de ses volumes symétriques typiques de cette période.

Cette dimension patrimoniale impose des interventions minutieuses et souvent complexes, tant pour la conservation des éléments d'origine que pour l'intégration d'équipements techniques contemporains : traitement d'eau, production d'eau chaude, ventilation, sécurité et conformité énergétique. Malgré l'accompagnement de bureaux d'études et de spécialistes expérimentés, ce chantier reste un défi d'ingénierie et de restauration d'envergure, à la croisée du patrimoine et de la technique

Concernant les bains turcs, le projet de réhabilitation a été écarté pour des raisons budgétaires. La commune a décidé de ne pas conserver cette composante du programme, afin de réaffecter les crédits initialement prévus à la couverture des dépassements et imprévus anticipés sur d'autres postes du chantier principal. Par ailleurs, leur remise en service aurait nécessité la réfection complète de l'étanchéité de la dalle sur laquelle ils avaient été aménagés lors des travaux réalisés par Beliris en 2014-2015, ce qui aurait accru le risque de dérapage budgétaire.

La mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage, qui concernait l'ensemble du projet, a également été arrêtée dans la même logique d'optimisation des moyens disponibles. Cette décision vise à préserver la capacité financière de la commune face à l'augmentation des coûts techniques liés aux travaux de rénovation et de sécurisation du bâtiment.

Ces choix traduisent la nécessité, dans un contexte de contraction budgétaire, d'opérer des arbitrages rigoureux entre les ambitions patrimoniales et la soutenabilité financière du projet. L'objectif reste de garantir la bonne fin du chantier dans son périmètre essentiel, tout en absorbant au mieux les surcoûts inévitables liés à sa complexité technique.

## **Question orale de Madame Narjisse Aouad, Conseillère communale, concernant les violences policières sur le territoire Saint-Gillois à l'issue de la manifestation contre le gouvernement Arizona**

**Mme Narjisse Aouad** : Monsieur le Bourgmestre. Le 14 octobre dernier, à l'issue de la manifestation contre le gouvernement Arizona, des scènes d'une extrême violence ont eu lieu sur le territoire de notre commune.

Des vidéos, largement partagées sur les réseaux sociaux, montrent des policiers en civil en train de matraquer violemment des citoyens. Ces images ont profondément choqué et bouleversé de nombreux Saint-Gillois et Saint-Gilloises.

Quand on regarde par la fenêtre de son appartement et qu'on voit des policiers frapper des jeunes ou des passants, c'est un choc.

Beaucoup m'ont parlé d'un sentiment d'incompréhension, de peur, et même de trahison. Les habitants ne savaient plus à qui se fier. Les commerçants du quartier ont paniqué, certains ont fermé boutique. Et plusieurs m'ont dit qu'ils ne se sentent plus en sécurité, non pas à cause des manifestants, mais à cause de la police elle-même.

Monsieur le Bourgmestre, je voudrais vous poser plusieurs questions très concrètes :

Quelles instructions précises ont été données à la police ce jour-là, notamment en ce qui concerne les interventions de policiers en civil ?

Quelles suites ont été données à ces violences ? Une enquête interne ou indépendante a-t-elle été ouverte pour faire toute la lumière sur ces faits ?

Un accompagnement psychologique est-il proposé aux victimes ou témoins choqués par ces scènes ? Vers qui ces personnes peuvent-elles se tourner pour parler, ou pour déposer plainte sans crainte ?

Enfin, comment la commune compte-t-elle rétablir un climat de confiance et de cohésion sociale après ce traumatisme collectif ?

- Comment recréer du lien entre la population et la police ?
- Comment éviter que la peur et la méfiance ne s'installent durablement ?

Je veux aussi saluer vos efforts, Monsieur le Bourgmestre, pour la gestion des événements dans les heures qui ont suivi ces violences.

Mais au-delà de la gestion de crise, il nous faut aujourd'hui envoyer un message clair et fort : à Saint-Gilles, la sécurité ne peut jamais rimer avec brutalité, et la confiance entre habitants et institutions est un bien précieux qu'il faut protéger.

**M. le Bourgmestre** : Madame la Conseillère. Je vous remercie pour votre question. Idéalement elle devrait être posée au Conseil de police pour que toutes les informations relatives aux techniques de maintien de l'ordre puissent vous être données par le Chef de Corps, puisque la mise en œuvre de ce maintien de l'ordre relève de son rôle. Je vous invite donc à introduire votre question également lors du prochain conseil de police.

Cependant, nous avons pris l'habitude d'y répondre au Conseil communal par soucis de transparence et pour apporter des éléments d'information rapidement après un évènement d'actualité. Et je m'excuse d'avance auprès de la Présidente de séance mais la réponse doit être conséquente pour être complète.

Les évènements que nous évoquons se sont déroulés à la suite et en marge de la manifestation nationale du 14 octobre visant à protester contre les mesures antisociales du gouvernement fédéral. Le cortège empruntait l'itinéraire traditionnel Gare du Nord-Gare du Midi, la quasi-totalité du cortège se tenant sur le territoire de la Ville de Bruxelles, le dispositif policier étant sous la direction de la police de Bruxelles-Ville, composé d'agents de sa zone, de moyens fédéraux et de membres d'autres zones de police, dont la zone Midi, au titre du renfort mutuel qui est prévu dans ce type d'évènement.

Le parcours étant presque à 100 % bruxellois je n'ai pas été parti prenante des réunions préparatoires ni n'ai donné d'instructions à ce sujet. Il faudrait donc interroger le bourgmestre Close et son chef de corps. Mais ce qu'il est habituellement prévu c'est ce qu'on appelle une gestion négociée de l'espace public. C'est-à-dire que le responsable du service d'ordre, ici la police de Bruxelles-Ville, gère l'intervention en ayant le souci d'utiliser la force à bon escient, de manière progressive et dans un souci de désescalade. Les moyens tels que les arroseuses et les grenades lacrymogènes ont pour rôle d'éviter le contact entre les manifestants et les forces de l'ordre. Ce qui va entraîner une intervention, ce sont les dégradations et actes délictueux mais là aussi dans une analyse permanente de la proportionnalité. Disons que ceci constitue le concept théorique autour duquel le dispositif pratique doit s'organiser. Autour des pelotons déployés et soutenus le cas échéant par les arroseuses, la police dispose aussi d'équipes en civil chargées des arrestations des personnes identifiées comme auteur ou autrice de dégradations.

Je tiens d'emblée à préciser que je n'ai été mis au courant des incidents de l'après-midi à Saint-Gilles qu'au moment de l'incendie de palettes et de trottinettes soit vers 17h20.

Cependant, c'est le récit de l'ensemble des évènements en amont qu'il faut reprendre pour avoir une vision globale du maintien de l'ordre ce jour-là.

Le matin, à 7h30 des barricades et des incendies sont constatés en marge du rassemblement sur le territoire de Bruxelles-Ville. Des groupes de casseurs de la mouvance black bloc, dont une partie a fait le déplacement depuis l'étranger, sont donc à l'œuvre dès avant la manifestation.

On l'a vu dans les médias, en cours de matinée, des groupes organisent des détériorations sur l'immeuble de l'Office des étrangers. S'en suit l'intervention des forces de l'ordre. Ce n'est pas à moi de commenter le volet bruxellois de la manifestation.

Le principal point critique sur notre territoire est le siège du MR qui était protégé en conséquent.

La majorité du cortège a emprunté pacifiquement le parcours. Au point de dislocation, c'est-à-dire à la Gare du Midi, un rassemblement de 600 à 700 personnes est observé sous le pont ferroviaire du boulevard du Midi donnant l'impression de vouloir remonter vers le siège du MR. Le groupe est refoulé vers la gare du Midi (sans utilisation de moyens spéciaux, à savoir ni arroseuses, ni gaz lacrymogènes). Le dispositif policier de la zone de police Midi recule alors pour favoriser la désescalade. D'autres policiers restés aux abords du groupe, sont pris pour cibles alors qu'ils tentent de faire cesser la mise à feu de barricade à l'aide de bouteilles remplies d'essence.

Le dispositif policier revient alors avec une arroseuse car les policiers sont visés par des projectiles pyrotechniques. Les manifestants refluent alors vers la rue d'Angleterre, la place Horta et les différentes entrées de la gare. Plusieurs arrestations sont effectuées. Les équipes de la police portent secours par ailleurs à plusieurs de leur collègue de la police des chemins de fer dont le véhicule venait de subir des dégradations, collègues qui étaient pris à partie physiquement par des manifestants. Du gaz lacrymogène a dû être utilisé car des manifestants tentaient de libérer les personnes privées de liberté.

Une seconde fois, le dispositif policier est éloigné pour favoriser la désescalade. Peu après, un groupe de 150 à 200 individus masqués et armés de bâtons ou de barres s'est reformé et a fait mouvement en direction du siège du MR.

Une seconde manœuvre de refoulement et de dispersion est opérée avec usage des moyens spéciaux : Pepper spray, grenades lacrymogènes et arroseuses. Les manifestants ont monté des barricades au milieu de l'avenue Henri Jaspar et y ont bouté le feu. Les policiers sont visés alors par des jets de boulons, bâtons et bouteilles en verre. De nouvelles arrestations sont effectuées.

Une partie de ce groupe, s'est ensuite dirigé vers le Parvis via l'avenue Jean Volders. Espérant une dispersion naturelle, les forces de police ne poursuivent pas les manifestants et restent en retrait. Mais sur le Parvis une barricade est érigée faite de palettes et trotinettes.

C'est seulement à ce moment-là que j'apprend le déroulement de ces incidents et que je décide de descendre au Parvis.

La police décide d'intervenir pour maîtriser l'incendie, sécuriser l'intervention des pompiers et des services communaux et disperser les derniers groupes. Deux véhicules de la brigade canine sont par ailleurs endommagés.

Arrivé entretemps je demande à l'officier en charge des opérations de retirer le dispositif du Parvis. Je vois également de loin des arrestations effectuées par les policiers en civil qui sont au contact avec des manifestants. La zone m'informerait plus tard qu'il s'agit d'arrestations de personnes identifiées comme auteurs probables de faits délictueux plus tôt dans la journée. (Embuscades, agressions de policiers, jets de projectiles etc.)

Néanmoins je me suis interrogé également quant aux circonstances de ces interventions et sur l'usage proportionnel ou non de la force.

Raison pour laquelle j'ai écrit dès le lendemain au chef de corps de la zone pour qu'il puisse analyser les images qui ont circulé et l'interpeller au sujet du délai pris à m'informer des incidents.

Il me semble en effet indispensable que dans tout usage de la force, et une arrestation est un usage de la force, la proportionnalité soit toujours respectée. J'examinerai les réponses fournies avec les membres du Collège de police pour prendre les dispositions qui s'imposent le cas échéant. J'ai pu déjà en discuter avec vous ici à de multiples reprises, le Collège de police est particulièrement vigilant à punir tout agissement de membres de la zone qui ne serait pas conforme à ce que l'on attend.

Les personnes concernées peuvent évidemment porter plainte dans n'importe quel commissariat et auprès du comité P. Dans le cadre d'un dépôt de plainte elles peuvent bénéficier d'un soutien du Service d'Aide aux Victimes.

J'espère avoir pu répondre en tout cas à une partie de vos questions et vous invite donc à poser la question également au conseil de police.

Je terminerai enfin sur quelques chiffres de la journée en ce qui concerne la zone de police-midi ;

- 9 policiers blessés légèrement ;
- 3 véhicules dégradés ;
- 10 grenades lacrymogènes utilisées ;
- Plusieurs interventions des arroseuses ;
- Usage ponctuel de pepperspray
- 19 privations de libertés dont 3 judiciaires.

## **Question orale de Monsieur Loïc Fraiture, Conseiller communal, sur les dernières fusillades à Saint-Gilles et les actions de la commune en termes de prévention et participation**

**Loïc Fraiture** :\_Nous interpellions le mois passé sur les fusillades de l'été à Bruxelles et sur l'aide apportée par le fédéral. Les constats n'étaient pas réjouissants, malgré les communications d'apparence musclées du ministre. Depuis lors, 4 fusillades ont eu lieu en une semaine dans notre commune. On déplore plusieurs blessés et des balles perdues chez une habitante du square...et dans la façade de l'école 4 Place Bethléem. On est nombreux à avoir peur et à être en colère. Le bourgmestre lui-même a lancé un appel de détresse dans la presse. Nous soutenons cet appel. Nous voudrions également en savoir plus sur ce que le Collège entreprend au niveau local, en termes de prévention, de sécurité et de participation vu ce contexte d'actualité.

- Après les fusillades, certaines journées ont été marquées par une forte présence policière dans les quartiers concernés. Il était important de sécuriser les lieux et de montrer aux trafiquants que la vie des habitants n'est pas négociable. Mais est-ce tenable et efficace à moyen terme vu le manque de mesures plus profondes ? Quel est le bilan de ces journées de forte présence policière ?
- Quelles mesures ont été prises envers les travailleurs de terrain, gardiens de la paix et éducateurs ? Quelles réunions d'information et quelle participation avec eux ? Mêmes questions pour le monde associatif saint-gillois et les travailleurs de l'école Quatre Saisons ?! Et quelle concertation avec le Foyer du Sud (dont les locataires sont victimes de la reprise du deal jusque dans leurs bâtiments) ?
- Qu'en est-il des engagements de la majorité d'organiser des conseils citoyens de sécurité et de prévention ?
- La commune a annoncé à plusieurs reprises une nouvelle antenne Lisa au square Jacques Franck. Elle aurait dû être inaugurée il y a un an. Nous avons voté ce projet au conseil communal. Qu'en est-il ?

Après la sécurisation urgente, et revendications et les appels à l'aide nécessaire s'attaquer au fond du problème, il est important d'agir localement et d'impliquer tous les acteurs locaux au maximum.

**M. le Bourgmestre** : Monsieur le Conseiller communal, je vous remercie pour votre question qui me permet de faire le point.

Des moyens supplémentaires ont en effet été dégagés en termes d'effectifs pour assurer une présence plus régulière des forces de police de la zone sur la place Bethléem et ses abords. Les moyens de zone locale, et je souligne locale, étant ce qu'ils sont, ce dispositif ne peut être présent. Mais quant à l'efficacité elle est réelle puisque la présence empêche le trafic. Mais il a alors tendance à se déplacer ou à s'organiser selon d'autres modalités. Quant à la lutte contre les trafics c'est bien entendu du ressort de la police judiciaire fédérale et du Parquet. On connaît désormais la détermination du Procureur du Roi à

réprimer plus efficacement cette criminalité. Sur un bilan plus précis, dont je ne dispose pas pour l'instant, je vous propose d'introduire une question à ce sujet au prochain Conseil de police.

Je poursuis mes efforts à tous les niveaux pour accroître nos moyens mais c'est une mission difficile. Je rencontrerai encore prochainement le ministre de l'Intérieur. En ce qui concerne nos écoles j'ai bien entendu demandé aux forces de police qu'elles bénéficient d'un surcroît d'attention en particulier aux heures de rentrée, de sortie et de cours.

Je me suis rendu sur le terrain à la rencontre des parents et des professeurs et j'ai adressé un courrier aux parents pour les informer des démarches entreprises. En parallèle, un dispositif de soutien psychosocial a été mis en place à destination du personnel enseignant et éducatif, afin d'accompagner celles et ceux qui ont été particulièrement affectés. Un soutien spécifique a également été mis sur pied pour la classe de 5e année.

Sur le plan matériel, la Commune a procédé à l'installation de deux nouvelles caméras de surveillance sur la place Bethléem. Cette mesure s'inscrit dans un plan global des infrastructures de sécurité à l'échelle du quartier.

Par ailleurs, un réaménagement partiel de la place est prévu dans le cadre du Contrat de Quartier Durable (CQD), ainsi qu'un plan de redynamisation des rez-de-chaussée commerciaux, afin d'améliorer durablement la convivialité et la sécurité du site.

Enfin, la Commune soutient activement les initiatives et occupations positives de l'espace public, qui contribuent à faire vivre la place et à renforcer le sentiment de sécurité collective.

Mais il va sans dire que la clef reste la lutte contre le trafic et que cela ne peut être efficacement mené que par la police judiciaire fédérale.

J'en viens ensuite au volet de votre question relative au service de la Prévention.

Les mesures mises en place pour les équipes des gardiens de la paix et des travailleurs sociaux de rue ont donc été mises en place à la suite de la concertation avec les coordinateurs de ces 2 équipes. Celles-ci sont d'ailleurs d'application depuis plusieurs mois.

En ce qui concerne les gardiens de la paix leurs missions de base n'ont pas été modifiées. Je me permets de vous rappeler les missions exercées par ces derniers et qui sont détaillées dans la circulaire explicative du SPF Intérieur relative à la fonction de gardien de la paix et à la création du service des gardiens de la paix plus communément connue sous le nom de PREV 32 :

- La sensibilisation du public en matière de sécurité et de prévention de la criminalité;
- L'information des citoyens afin de garantir le sentiment de sécurité et le signalement aux services compétents des problèmes de sécurité, d'environnement et de voirie ;
- L'information des automobilistes au sujet du caractère gênant ou dangereux du stationnement fautif et la sensibilisation de ceux-ci au règlement général sur la police de la circulation routière et à l'utilisation correcte de la voie publique, ainsi que l'aide pour assurer la sécurité de la traversée d'enfants, d'écoliers, de personnes handicapées ou de personnes âgées ;
- L'exercice d'une surveillance de personnes en vue d'assurer la sécurité lors d'événements organisés par une autorité.

Les missions exercées par les gardiens de la paix sur la place Bethléem et le SJF relèvent donc :

- De la sécurisation des traversées scolaires (via notamment la rue scolaire) devant l'école les 4 saisons le matin et l'après-midi ;
- La présence lors d'événements
- Des passages afin d'être en lien avec les habitants ;
- Des passages réguliers à la conciergerie de quartier afin d'y déposer les constats qu'ils ont effectués ;
- Le relevé de différents problèmes (luminaires défectueux, mobilier public endommagé, nuisances environnementales, ...).

Nous ne leur demandons pas actuellement d'assurer de présences statiques.

En ce qui concerne les travailleurs sociaux de rue, ils assurent des activités sur le SJF le mercredi après-midi en étroite collaboration avec le PCS. L'équipe souffre d'un sous-effectif depuis quelques mois et oriente majoritairement son action psychosociale vers le public sans abri présentant un triple diagnostic.

Il s'agit donc pour ces deux équipes de continuer à exercer une position de proximité envers la population saint-gilloise.

En ce qui concerne l'antenne LISA, le projet nécessite encore l'engagement d'un coordinateur. En outre, les subsides de la Prévention tout comme de nombreuses Asbl demeurent incertains pour 2026. Nous craignons une diminution de ces derniers aussi bien au niveau régional (Safe Brussels) qu'au niveau fédéral (SPF Intérieur).

En outre, il est important de rappeler que les antennes LISA ne sont pas des antennes de police. Une présence de policiers dans le cadre de permanences est effectivement prévue dans ce type de dispositif mais il s'agit essentiellement d'un dispositif multidisciplinaire des services communaux.

Je terminerai en dernier point sur les conseils citoyens de sécurité et de prévention, que nous avons renommé « Forums citoyens de sécurité, prévention et propreté ». Le projet est lancé et débutera prochainement.

Permettez-moi de développer l'idée et la méthodologie du projet qui prendra forme sous peu. Les Forums de quartier visent à valider l'expérience et la réalité des personnes habitant et travaillant (pensons aux HORECA et au tissu associatif) à Saint-Gilles, en tant qu'experts de leur vécu.

Le projet commencera avec 3 quartiers, à savoir :

- L'ensemble 1 : square Jacques Franck, place Bethléem, cité fontainas, gare du midi ;
- l'ensemble 2 : Parvis Saint-Gilles, Morichar, Pierre Paulus et Porte de Hal ;
- l'ensemble 3 sous-section d'un quartier comprenant uniquement « derrière » la gare du Midi ce qui correspond plus ou moins au boulevard Jamar.

Et nous poursuivrons par les autres quartiers dans un ordre qui n'est pas fixé.

Nous avons voulu commencer par ces 3 quartiers pour tester la méthodologie et pouvoir l'adapter avant de la généraliser à l'entièreté de la commune. 50% du territoire est déjà couvert par le projet.

Il est important de préciser que ce nouveau projet ne se substitue pas du tout à toutes les actions quotidiennes que nous menons déjà sur tout le territoire de la commune ; il vient les renforcer.

Il permettra une meilleure lisibilité des actions portées d'une part par les habitantes et les habitants, et d'autre part, une meilleure gestion des problèmes, de manière transversale et directement liés aux problématiques des citoyens.

En effet, nous voulons que les forums de quartier soient un espace d'échange et de concertation « à deux voix » entre, d'une part, les habitantes et habitants et, d'autre part, la commune et la zone de Police Midi.

Un diagnostic en interne établi par les services communaux et par la zone de police Midi pour chaque ensemble de quartier sera présenté.

De ces échanges et diagnostics, seront tirées des actions stratégiques « sur mesures » pour les différents quartiers de la commune.

Un pv sera rédigé après chaque conseil de quartier et sera disponible sur le site de la commune pour assurer la transparence des échanges.

Je tiens à souligner que la méthodologie sera amenée à évoluer.

\*\*\*

## **Question orale de Madame Anna Milojkowic, Conseillère communale sur les problèmes rencontrés par l'organisation de l'immersion à l'école Les 4 Saisons**

**Mme Milojkowic :** Depuis 2009, l'école Les 4 Saisons organise un enseignement en immersion dès la 3e année maternelle. Avec le PTB, nous sommes favorables à l'immersion, en raison de ses effets positifs avérés sur le développement cognitif de l'enfant et de la plus-value du bilinguisme dans notre capitale.

Par contre, nous avons récemment reçu des avis inquiétants de parents dont les enfants sont scolarisés en immersion à l'école Les 4 Saisons. En raison de la pénurie d'instituteurs, les élèves ne suivent pas de cours en néerlandais pendant de longues périodes. L'un des parents nous a expliqué que l'année dernière une institutrice n'a pas été remplacée pendant son congé maternité. La classe a donc dû rattraper tout le retard accumulé pendant plusieurs mois. Cela a créé chez certains enfants un stress envers le néerlandais au lieu du bilinguisme souhaité. Plusieurs témoignages dans ce sens nous sont parvenus. Les parents concernés disent que s'ils avaient su cela, ils n'auraient pas inscrit leur enfant dans un programme d'immersion.

1. Quelle est exactement la situation aujourd'hui ?
2. Est-ce que la majorité est consciente de ce problème ?
3. Dans ce contexte de pénurie d'enseignants, que met-elle en place pour tenter d'apporter des solutions ?
4. Quelle aide le Collège apporte-t-il à la nouvelle direction qui hérite d'une situation compliquée ?
5. Quelles sont les perspectives ?
6. Quelles séances d'info ont été organisées avec les parents pour aborder ce problème sans tabou ?

Je tiens à remercier la direction et le personnel qui font de leur mieux pour trouver des solutions originales, ainsi que les parents qui s'organisent et sont allés jusqu'à proposer du bénévolat pour encadrer les enfants victimes de la pénurie.

**M. le Bourgmestre :** Merci Madame la Conseillère pour votre question.

La pénurie des enseignants est, comme vous le savez, une situation généralisée dans la Région de Bruxelles-Capitale, particulièrement pour certaines matières dont le néerlandais.

Les écoles dans les quartiers dits « défavorisés » sont particulièrement impactées à cause du stigmata négatif qui leur collent à la peau ; bien que dans nos écoles, le même projet pédagogique – à pédagogie active – avec des encadrants de qualité soit mis en place.

Pour le même poste, un professeur sera plus payé dans l'enseignement néerlandophone. Cela ajoute une deuxième couche de difficulté structurelle pour réduire la pénurie. Voici un état des lieux très général.

Malgré cela, depuis la rentrée 2025, nous avons pu combler la plupart des emplois vacants. Il nous manque cependant toujours un maître de néerlandais (un ETP).

La situation de l'immersion à l'école Les 4 Saisons est effectivement critique en raison du non-remplacement d'une enseignante absente depuis octobre 2024 pour l'immersion en primaire et par le manque de 8 périodes en éveil néerlandais en primaire.

Une première solution qui a été mise en œuvre la semaine précédant les vacances d'automne est de proposer à des personnes néerlandophones – qui ne disposent pas spécialement de diplôme d'enseignant – de donner les cours. Ces personnes utilisent un outil pédagogique développé par la cellule pédagogique et les enseignants de NL de l'école Les 4 Saisons.

Une personne néerlandophone, sans titre requis mais qui a déjà enseigné au sein de l'école Les 4 Saisons précédemment, sera présente au plus tôt après la rentrée du 3 novembre, pour un mi-temps en maternelle immersion. Elle sera accompagnée d'une enseignante maternelle pour assurer la qualité pédagogique de l'accompagnement.

Une autre solution envisagée est d'utiliser des prestations de l'asbl Mus-e (artistes néerlandophones) accompagnées d'un enseignant afin de garantir la qualité pédagogique.

Nous continuons à chercher de manière intense à remplacer l'enseignante absente en immersion maternelle.

La cellule pédagogique du service enseignement, ainsi que deux de ses collègues directrices sont en contact permanent avec la directrice de l'école Les 4 Saisons, désignée depuis la rentrée 2025.

Ces solutions seront bien évidemment communiquées aux parents dès que la direction de l'école l'estimera adéquat et que la situation sera stabilisée. Nous avons toute confiance en elle.

**Question orale de Madame Klara Ledroit, Conseillère communale, concernant les conséquences des mesures d'austérité annoncées par le gouvernement de la Fédération Wallonie Bruxelles pour la commune**

**Mme Klara Ledroit :** Vendredi 10 octobre, le gouvernement MR-Engagés de la Fédération Wallonie-Bruxelles a annoncé 700 millions d'euros de coupes budgétaires. Encore de l'austérité qui frappe de plein fouet l'enseignement, les étudiants, les familles et la culture. Et toujours les mêmes qui trinquent.

Concrètement, ça veut dire la fin des aides à la gratuité scolaire pour les fournitures et les repas dans les écoles. Dès la rentrée 2026, des centaines devront payer leurs fournitures et les repas.

La FWB coupe également 86 millions d'euros dans l'enseignement obligatoire. C'est trois fois plus que lors de la réforme du qualifiant, qui avait déjà supprimé 500 emplois et des centaines de classes.

La Ligue des familles tire à juste titre la sonnette d'alarme : ce système est ingérable, humiliant, et profondément injuste.

Nous savons que la situation à Saint-Gilles est compliquée car la commune finance un tiers de la gratuité du matériel scolaire avec leurs propres fonds, le reste étant couvert par ce subside de la FWB.

C'est donc de l'austérité qui va toucher de plein fouet les écoles et les familles à Saint Gilles. J'ai des questions pour mieux saisir l'impact de ces coupes sur Saint Gilles :

Concrètement, qu'est ce qui va changer pour les familles ? On sait qu'il est question du matériel scolaire et des repas, mais est ce que les familles vont être concernées par d'autres choses ?

Avez-vous déjà pu chiffrer l'impact de ces coupes sur les écoles Saint-Gilloises ?

- . Combien de familles seront impactées par ces coupes budgétaires ?
- . Est-ce que des emplois sont menacés, si oui, combien ?
- . Combien d'heures de cours seront supprimées ?

Dans ce contexte austéritaire, la Commune doit agir. Quelles mesures locales le collège a-t-il prévu de prendre pour compenser cette limitation des aides ?

**M. le Bourgmestre :** Madame la Conseillère, je vous remercie pour votre question.

Les mesures drastiques annoncées par le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles ont été un choc pour tous et toutes. Notre échevine de l'enseignement ne pouvait être là ce soir mais tout comme nous, elle est révoltée de ces mesures qui vont effectivement impacter les familles.

La précarisation de l'accès à l'enseignement pénalisera au premier chef les enfants, ce qui est, pour nous, inacceptable. Nous dénonçons ces mesures.

Permettez-moi une rapide remise en contexte de la gratuité scolaire à Saint-Gilles. Comme inscrit dans l'Accord de majorité de 2018, la Commune avait pris la décision de fournir le matériel scolaire individuel et de classe à tous les élèves des écoles communales (écoles fondamentales, école spécialisée et école secondaire) à partir de la rentrée 2019, pour un

montant annuel de 170.000 € (y compris 60.000 € de colis scolaire) pour les écoles fondamentales, 45.000€ pour le secondaire et 10.000 € pour l'école du Parvis.

Par ailleurs depuis l'année scolaire 2018-2019, la Fédération Wallonie-Bruxelles accorde un montant de 62 € par élève des classes d'accueil et première maternelle. Ces montants ont permis de rendre les sorties gratuites pour les classes concernées considérant que la Commune fournit déjà le matériel scolaire.

Depuis octobre 2020, les repas chauds sont gratuits pour tous les élèves des classes maternelles.

Les écoles Ulenspiegel et Léonie La Fontaine (Les 4 saisons en 2018-2019) bénéficient d'un subside de la Fédération Wallonie Bruxelles pour la gratuité des repas maternels.

Pour l'année scolaire 2023-2024 tous les élèves des écoles Léonie La Fontaine et Ulenspiegel bénéficient de repas gratuits.

Depuis la rentrée 2025, la garderie des écoles Léonie La Fontaine et Ulenspiegel est gratuite.

En septembre de cette année, la communauté française nous a informé que le subside pour les repas des écoles Léonie La Fontaine et Ulenspiegel sont refusés à l'exception de la section maternelle de l'école Léonie La Fontaine.

Les mesures annoncées ne sont – pour le moment – pas encore assez précises pour pouvoir répondre très concrètement aux questions.

Nous ne savons pas concrètement quel type de subside va être impacté, quelles classes (primaire/maternel, jusque quel âge) ou quelle école (différenciation en fonction de l'indice socio-économique de l'école).

Le service de l'Enseignement chiffrera bien évidemment tout cela très prochainement, afin que nous puissions mesurer l'impact de la réforme sur les familles, et sur les enfants.

Nous restons très attentifs à cette nouvelle réalité budgétaire et de ce contexte de remise en cause d'avancées sociales pour nos enfants.

Nous verrons comment, dans le cadre du budget 2026, protéger les progrès que nous avons réalisés en matière de gratuité scolaire ces dernières années.